

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 85 du 5 novembre 2021**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

#### **DÉCISION N° 2934/ARM/DCSCA/SDM/FIN**

portant dissolution de la trésorerie militaire du centre interarmées de la solde implantée à Tours.

Du 20 octobre 2021

## DÉCISION N° 2934/ARM/DCSCA/SDM/FIN portant dissolution de la trésorerie militaire du centre interarmées de la solde implantée à Tours.

Du 20 octobre 2021

N O R A R M E 2 1 0 2 3 9 8 5

---

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [410.2.2](#).

Référence de publication :

---

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;  
Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;  
Vu le décret n° 2009-1494 du 3 décembre 2009 portant création du service du commissariat des armées (JO n° 282 du 5 décembre 2009, texte n° 31) ;  
Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5) ;  
Vu l'arrêté du 17 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants (JO n° 198 du 27 août 2011, texte n° 9) ;  
Vu l'arrêté du 28 février 2019 portant organisation du service du commissariat des armées (n.i. BO ; JO n° 59 du 10 mars 2019, texte n° 13) ;  
Vu l'[instruction n° 11370/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 25 juillet 2019](#) portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense ;  
Vu l'[instruction n° 596/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 5 mars 2021](#) relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées ;  
Vu la [décision du 12 avril 2010 relative à la création de trésoreries militaires au sein d'organismes extérieurs relevant du service du commissariat aux armées](#) ;  
Vu la décision du 20 juillet 2021 portant délégation de signature (direction centrale du service du commissariat des armées) (n.i. BO ; JO n° 168 du 22 juillet 2021, texte n° 5),

Décide :

**Art. 1er.** La trésorerie militaire du centre interarmées de la solde (CIAS) implantée à Tours est dissoute à compter du 10 mai 2021.

**Art. 2.** La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe,  
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,*

Éric BARTLETT.